



Formulaire de procuration*

MANDATAIRE de la PROCURATION*

Les statuts de l'IFLA prévoient que chaque membre peut désigner un autre membre pour exercer son droit de vote par procuration à l'assemblée générale. Ce droit à procuration est établi en notifiant au secrétaire général la désignation du mandataire de la procuration par écrit ou par message électronique en complétant et en envoyant le formulaire ci-dessous.

La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'associations (IFLA),

Je soussigné

Représentant officiel de

.....
.....

Code de membre

Désigne le mandataire suivant

Nom :

Institution/Organisation

.....
.....

Code de member

Pour voter à ma place lors de l'assemblée générale qui doit se tenir le
Ou à toute autre date

Signé le

Pour être accepté par l'IFLA ce formulaire doit être envoyé par courrier
ou courrier électronique et reçu au secrétariat de l'IFLA ou au secrétariat du
Congrès de Milan 48 heures au plus tard avant le début de la réunion.

*d'autres langues disponibles sur le site IFLA ou de la direction centrale d'IFLA

*ejemplares en otras lenguas en la página web o en la Oficina Central de la IFLA

*andere Sprachen vorhanden von der IFLA Website oder IFLA Headquarters

*На других языках Вы сможете получить на сайте ИФЛА или обратившись в Штаб-квартиру ИФЛА

اللغات الأخرى متوفرة على الموقع الإلكتروني للإفلا أو في مقر المركز الرئيسي للإفلا

*如需要本表格的其他语言版本，请登陆IFLA网站或联系IFLA总部获取